COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 février 2022

Enquête sur les pratiques addictives en entreprise
Quelles évolutions et comment agir ?

Les consommations de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis…) qu'elles soient occasionnelles ou répétées, comportent des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Pour être au plus proche des réalités rencontrées par les entreprises, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a récemment mené une étude auprès des professionnels des services de santé au travail. Cette étude révèle à la fois des pratiques addictives répandues en milieu professionnel, notamment en matière de consommation d'alcool et de cannabis, mais aussi un meilleur suivi des salariés depuis une dizaine d'années.

En novembre 2021, une étude sur la prévention des pratiques addictives en entreprise commanditée par l'INRS[1] a été réalisée par l'Institut Cemka auprès de 1245 professionnels des services de santé au travail (médecins, infirmiers, psychologues et ergonomes). L'objectif était d'évaluer leur perception des conduites addictives et d'identifier leurs pratiques en matière de prévention. L'étude visait également à comparer les résultats par rapport à une étude similaire menée en 2009.

Consommation d'alcool et de cannabis en milieu professionnel

Les substances psychoactives qui posent le plus de problème chez les travailleurs sont l'alcool pour 91% des répondants, le tabac pour 66%, le cannabis pour 64% et enfin les médicaments psychotropes pour 43%.

Pour 64 % des répondants, la consommation d'alcool et de cannabis est répandue au travail. Les médecins du travail évaluent à 8,6 % les salariés en difficulté avec l'alcool, sans augmentation significative par rapport à 2009. En revanche pour le cannabis, ce taux est aujourd'hui de 7%, avec une augmentation de 2 points par rapport à 2009.

Comprendre le lien entre le travail et les pratiques addictives

« *Ces pratiques addictives ont une origine multifactorielle, c'est-à-dire qu'elles sont liées à la vie privée mais aussi à la vie professionnelle. D'où l'importance d'identifier les facteurs qui favorisent ces pratiques au sein de l'entreprise et de mener les actions de prévention adéquates.* » rappelle le Dr Philippe Hache, expert sur les addictions au travail à l'INRS et responsable de cette étude.

---

[1] Des représentants de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Midleca), de la Société française d'alcoologie, de la Fédération régionale des SIST d'Ile-de-France, du Groupement des infirmiers de santé au travail et de l'Université de Picardie Jules Verne ont également participé à l'élaboration de cette étude.

L'étude montre que 73,2 % des professionnels de santé au travail recherchent l'existence d'un lien entre le travail et la consommation de substances psychoactives. D'après eux, les facteurs qui favorisent le plus la consommation sont les risques psychosociaux (RPS), les horaires atypiques, le travail isolé, les pots en entreprise, les séminaires ainsi que le télétravail.

Une meilleure prise en charge des addictions en entreprise…

Lors des visites de suivi de l'état de santé des travailleurs, l'étude révèle que les médecins du travail prennent mieux en compte ces sujets qu'en 2009. En effet, 75 % d'entre eux interrogent les salariés sur leur consommation d'alcool et retranscrivent cette information dans leur dossier médical en santé au travail contre 46 % en 2009. Pour le cannabis, ce taux est de 51 % alors qu'il n'était que de 17 % en 2009.

Les médecins et infirmiers du travail apportent également leur aide aux salariés qui font usage de ces produits. Plus de la moitié des répondants donne des conseils et associe le médecin généraliste dans la prise en charge des problèmes liés aux pratiques addictives.

L'enquête montre une adéquation entre les pratiques des professionnels de la santé au travail et les actions de prévention préconisées par l'INRS :

- plus de 60 % des médecins, infirmiers et psychologues conseillent aux employeurs d'inscrire le risque « Pratiques addictives » dans le document unique[2],
- près de 80 % conseillent d'encadrer la consommation d'alcool dans l'entreprise,
- et près de 70 % conseillent de mettre en place des mesures de prévention vis-à-vis des facteurs de risque connus pour favoriser les consommations (RPS, horaires atypiques…).

… Malgré le contexte de crise sanitaire

A travers le regard des professionnels de santé au travail, cette étude permet également de faire un point presque deux ans après le début de la pandémie. Pour près de 50% des répondants, la consommation de tabac et d'alcool a augmenté pendant cette période. Rappelons aussi que le sondage Ipsos organisé fin 2020 par la MILDECA[3] et dont l'INRS était partenaire, avait montré que l'isolement au travail ainsi que les conditions de travail avaient favorisé certaines pratiques addictives.

Au cours de l'année écoulée et malgré le contexte de crise sanitaire, 67% des équipes pluridisciplinaires de santé au travail ont pu agir en milieu de travail notamment grâce à des actions de sensibilisation/formation sur ces différents sujets et des interventions en Comité social et économique (CSE).

« *Problématique de santé publique et de santé au travail, le sujet des pratiques addictives, encore tabou en entreprise, doit être abordé comme tous les risques professionnels. C'est à dire qu'il faut l'inscrire dans le document unique, première étape d'une démarche de prévention collective associée à la prise en charge des cas individuels. Pour ce faire, une réflexion collective doit être menée en CSE, et si besoin, en créant un groupe de travail idoine avec les acteurs de la prévention, les salariés, l'encadrement et les services de santé au travail.* » conclut le Dr Phillipe Hache.

[2] En France, le document unique, ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DU ou DUERP) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du travail (article R4121-1).

[3] Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Pour en savoir +

Enquête sur les pratiques addictives (novembre 2021)

Dossier Web INRS sur les addictions au travail

Webinaire INRS sur le travail et pratiques addictives : comprendre et prévenir les risques (novembre 2021)

Enquête IPSOS « Covid-19 : isolement et conditions de travail favorisent les conduites addictives » (novembre 2020)

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr
Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

www.inrs.fr